

PROCÈS-VERBAL
COMMISSION ATTRIBUTION FINANCES
10 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix (10) juillet, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Éric GUÉRIN, les membres de la Commission Attribution et Finances du Syndicat d'Énergie de l'Oise se sont réunis au siège du SE60, 9164 avenue des censes, sur convocation en date du quatre juillet deux mille vingt-cinq qui leur a été adressée par Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ANTHEAUME Jean-Jacques ; BOQUET Michel ; DESMELIERS Laurent ; DOUET Jean-Paul ; GUERIN Eric ; LEVASSEUR Alain.

Sont excusés :

CAUWEL Jean ; Pascal DIZENGREMEL.

Sont absents :

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Monsieur Éric GUÉRIN, Président du Syndicat d'Énergie de l'Oise, remercie les membres présents ce soir et informe de l'ordre du jour de la séance de la Commission.

Monsieur Michel BOQUET est désigné Secrétaire de séance.

La séance commence à 17h00.

1. Programmation des travaux 2025-2026

Martin CHESNEAU (Directeur du Pôle Technique) ouvre la séance en présentant la programmation des travaux via un récapitulatif de la programmation 2025 en incluant toutes les nouvelles opérations identifiées et tous les OST (ordres de service travaux) dérogatoires qui ont été faits après la dernière commission de février.

Nature Travaux	Dépenses HT	FACE	PCT / Art 8	CD60 notifié	Communes	Fonds Propres
EP	7 126 489 €			269 100 €	3 225 338 €	3 654 514 €
MES	10 104 111 €	210 000 €	600 000 €	329 500 €	5 197 408 €	3 775 193 €
Renfo	1 342 905 €	890 000 €			53 953 €	402 313 €
Sécu	763 998 €	280 000 €			167 252 €	339 221 €
Extension*	1 491 539 €	120 000 €	400 000 €		637 339 €	338 199 €
SLT	307 409 €				292 039 €	76 852 €
Mise en Lumière	100 960 €				66 913 €	34 365 €
Eclairage sportif	69 649 €				66 167 €	17 412 €
TOTAL	21 307 064 €	1 500 000 €	1 000 000 €	598 600 €	9 706 410 €	8 638 072 €

Nature Travaux	Dépenses HT	FACE	PCT / Art 8	CD60	Fonds Vert	Communes	Fonds Propres
DOB 2025	20 000 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	9 500 000 €	7 000 000 €
Provenance financement		7,5%	5%	5%	-	47,5%	35%
Cumul commissions 2025	21 307 064 €	1 500 000 €	1 000 000 €	598 600 € (notifié)		9 706 410 €	8 638 072 €
Provenance financement		7,04%	4,70%	2,81%	-	45,56%	40,54%
Lissage sur 2026	5 115 142 €			197 710 €			2 103 285 €

Martin CHESNEAU attire l'attention de la commission sur une hausse des dépenses en fonds propres par rapport au DOB (Débat d'Orienta­tion Budgétaire) initial. A mi-année, le SE 60 mobilise 8,6 millions d'euros de fonds propres alors que le montant initialement prévu était de 7 millions. Au total, le SE 60 avait prévu 20 millions d'euros de dépenses, or, nous sommes aujourd'hui à environ 21 millions d'euros de dépenses.

Martin CHESNEAU précise que le montant des fonds propres évoluera en fonction des aides du Conseil départemental de l'Oise (CD 60) qui seront attribuées.

Martin CHESNEAU présente ensuite un tableau des OST à lancer en fin d'année 2025 et à affecter par anticipation sur la programmation budgétaire 2026.

Nature travaux	Nb dossiers	Montant HT	Fonds Propres
MES	16	4 497 635 €	1 869 897 €
EP	7	617 507 €	233 388 €
TOTAL	23	5 115 142 €	2 103 285 €

D'après ce tableau, seize dossiers de mise en souterrain (MES) pour un montant hors taxes de 4 497 635 € et 1 869 897 € de fonds propres sont à lancer, ainsi que sept dossiers d'éclairage public (EP) pour 617 507 € HT et 233 388 € de fonds propres, soit un total de 5 115 142 € HT et 2 103 285 € en fonds propres.

Après cette synthèse, la commission a examiné en détail les projets de travaux pour la programmation 2026.

La commission a décidé de retenir les dossiers suivants :

1. **Angy** (éclairage public et réseau téléphonique) ;
2. **Chamant** (éclairage public) ;
3. **Compiègne** (mise en souterrain basse tension) ;
4. **Corbeil-Cerf** (mise en souterrain basse tension, éclairage public, réseau téléphonique, haute tension A) ;
5. **Feuquières** (éclairage public aérien) ;
6. **Gouvieux** (éclairage public et mise en souterrain) ;
7. **Hanvoile** (éclairage public aérien) ;
8. **Mareuil-sur-Ourcq** (éclairage public et mise en souterrain) ;
9. **Mortefontaine** (éclairage public et mise en souterrain) ;
10. **Offoy** (éclairage public aérien) ;
11. **Oudeuil** (éclairage public aérien) ;
12. **Précy-sur-Oise** (éclairage sportif) ;
13. **Saint-Omer-en-Chaussée** (éclairage public aérien) ;
14. **Thiers-sur-Thève** (éclairage public aérien) ;
15. **Thieuloy-Saint-Antoine** (éclairage public aérien) ;
16. **Thiverny** (signalisation lumineuse tricolore) ;
17. **Trie-la-Ville** (éclairage public et mise en souterrain) ;
18. **Venette** (éclairage public et mise en souterrain) ;
19. **Warluis** (éclairage public et mise en souterrain).

Après l'étude et la validation des dossiers pour la programmation 2026, les membres de la commission ont entamé une discussion générale.

Plusieurs élus constatent que des travaux validés en commission n'ont pas été engagés. **Sabine BLANCHARD** (Directrice Générale des Services) explique que la suspension des OST dérogatoires données par le CD 60 oblige désormais les communes à attendre le versement des subventions du Conseil départemental avant de lancer les chantiers.

Jean-Jacques ANTHEAUME (Maire d'Abbecourt) fait valoir que certaines communes ne subordonnent pas le démarrage des travaux à la réception de ces subventions, et s'interroge donc sur la persistance de ce blocage. Après discussion, il est convenu de solliciter le chargé d'opération concerné afin de clarifier les raisons de ces retards. Par ailleurs, **Laurent DESMELIERS** (Maire de Trie-Château) demande si des difficultés techniques existaient avec l'entreprise STPEE. **Éric GUÉRIN** indique qu'aucun problème n'était à signaler de ce côté.

Le Président rappelle ensuite que, pour être en mesure d'engager les travaux fin 2025 ou début 2026, la validation des dossiers devait intervenir en commission dès février 2025. Les consignes données aux chargés d'opération prévoient une concertation étroite avec les communes, qui souhaitent souvent voir les chantiers réalisés avant mars 2026 (date des élections municipales).

Éric GUÉRIN et Sabine BLANCHARD indiquent que, pour les dossiers passés lors de la précédente commission, dans l'hypothèse d'une absence de subvention départementale en octobre 2025, le SE 60 s'engage à mobiliser ses fonds propres afin d'accompagner les communes, sur la base d'un calcul des besoins qui sera établi par Cédric PIHEN (Directeur du Pôle Ressources) en septembre.

- **Concernant le futur barème d'aides financières, afin de préserver les ressources du SE 60, il est proposé d'informer les communes qu'en l'absence d'OST dérogatoire, donc de subvention départementale, leur part passerait de 20 % à 40-50 % du coût des travaux.** Un courrier précisant le nouveau barème et les montants à leur charge sera adressé aux communes afin qu'elles puissent délibérer en conséquence. Ce courrier permettra également de recenser les volontés des communes, le lancement ou la mise en attente des travaux.

Les membres de la commission valident cette proposition à l'unanimité.

La commission confirme ainsi la nécessité d'acter la modification de la politique du Conseil départemental de l'Oise. La suspension des OST dérogatoires et l'absence de garantie quant à l'attribution des subventions devront donc être prises en compte dans le nouveau barème. Cette adaptation vise à limiter le nombre de dossiers tout en préservant les fonds propres du syndicat.

Enfin, le Président a invité les membres à poser leurs dernières questions. Aucun point supplémentaire n'ayant été soulevé, la séance est levée à 17 h 56.